

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SÉANCE DU LUNDI 6 MARS 2023

#### PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-huit février deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

#### Étaient présents :

M. GLÉMOT Étienne, M. GUILLEMIN Richard, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M. GEORGET David (à partir de 20h45), Mme CHARRAUD Isabelle, M. GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, Mme HUBERT Céline, Mme MELLIER Marie, M. PARIS Jean-Paul, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme STEINIRGER Émeline (à partir de 20h57), Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

#### Étaient excusés :

Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. Bernard GABORIAUD;
M. LOREAU Samuel a donné procuration à Mme HUBERT Céline;
Mme PELLETIER Estelle a donné procuration à M. Patrick PISCIONE;
Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine;
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude;
Mme MADIOT Séverine a donné pouvoir à Mme MAROLLEAU Estelle;
Mme STEINIRGER Émeline a donné procuration à Mme CHARRAUD Isabelle, de 20h30 à 21h00;
Mme GROSBOIS Mélanie, excusée.

#### Secrétaire de séance : Mme Estelle MAROLLEAU

### Ouverture de la séance à 20h38 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

- M. Étienne GLÉMOT énonce les pouvoirs reçus.
- M. Nooruddine MUHAMMAD informe que M. David GEORGET arrivera avec un peu de retard.
- 2023-03-01 / Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

#### > Agenda de M. le Maire

M. le Maire présente son agenda :

- 11/02 : visite de l'école Sainte Claire et le chantier de l'école Edmond Girard. La visite de la Trésorerie initialement prévue sera reportée.
- 11/02 : rencontre avec le Cercle de Boules de Fort l'Union pour un projet de terrain de pétanque,
- 15/02 : réunion P.LH. P.L.U.I.
- 16/02 : rencontre avec le G.I.E.C. au sujet de partage de diagnostics
- 27/02 : rencontre avec le Service patrimoine de la Gendarmerie pour échanger sur le transfert de la gendarmerie sur le haut du Courgeon,
- 06/03 : rencontre avec la Sous-Préfète comité de suivi du Contrat de Rénovation et de Transition Énergétique.

Arrivée de M. David GEORGET à 20h45.

#### > Agenda de M MUHAMMAD - Conseiller départemental de Maine & Loire

M. MUHAMMAD présente son agenda:

- Lancement de la plateforme Job 49,
- 03/02 : réunion avec la Commission Départementale d'Accès Commercial pour des demandes d'implantation sur la Z.A.C. de la Grée.

M. Étienne GLÉMOT précise que 2 porteurs de projets ont été validés pour la Z.A.C. de la Grée : un pour 6 magasins et un pour une grande surface de plus de 1 000m².

- Opération avec les jeunes sapeurs-pompiers. Réception de la Sous-Préfète au Centre de secours du Lion d'Angers,
- Cession du Conseil départemental qui a voté au budget primitif 10 millions d'euros fléchés pour l'agrandissement du collège du Val d'Oudon,
- Rencontre avec le C.L.I.C. de l'Anjou Bleu (Centre Local d'Information et de Coordination) dont dépend le Lion d'Angers, financé par le département,
- Décès d'un sapeur-pompier, Flavien GODICHEAU, dans un accident de moto ; il était sapeurpompier de Paris. Un hommage lui sera rendu lors de l'inauguration de la caserne de Tiercé.

#### Agenda de M MUHAMMAD – Conseil de communauté :

 Adoption du D.O.B. (débat d'orientation budgétaire): la C.C.V.H.A. se porte bien. L'accent est mis sur les investissements en cours. Le prochain projet concerne la réfection du multi-accueil de la commune de Champigné (commune Les Hauts d'Anjou).

### **⇒ COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ**

#### > Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

La commission s'est réunion le 13 février à 18h30 :

- Visite de la Trésorerie ;
- Chantier de l'école : réhabilitation des salles ; la commission de sécurité côté maternelle a eu lieu le 15 février ; prise de contact avec le fabricant des sols suite aux problèmes détectés (poinçons laissés par les chaussures) dans les réfectoires ;
- Parking : voies ré-ouvertes ;

- Camping : retard de livraison du compteur Linky, retard au niveau des coursives en raison de la météo, avenant pour le devis de couverture ;
- Local solidaire, local vélo : 3 semaines de retard en raison d'un problème de charpente qui a été résolu la semaine dernière :
- Retour sur les demandes d'achat de matériel des associations ;
- Salle Hélène BOUCHER : la commission de sécurité a décelé un problème d'ancrage : une rencontre est prévue avec le Rayon Sportif Lionnais et Gymnova.

Prochaine commission fixée le 13 mars à 18h00.

## ⇒ COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

#### > Orientations retenues

Rapporteur : Mme Angélique THÉBAUD

La commission s'est réunie le 1er mars à 19h30.

- Fête de la musique :
  - campagne de recrutements pour les scènes ouvertes ;
  - choix de l'orchestre en cours de validation :
  - une nouvelle association va faire acte de candidature : la C.D.C. Compagnie ayant pour objet de proposer de la comédie musicale ;
- Journée citoyenne : recueil et construction des chantiers citoyens sur le thème de la sécurité routière;

Arrivée de Mme Émeline STEINIRGER à 20h57.

- Service civique : accueil de Mégane VANDEWYNCKEL le 1<sup>er</sup> mars ; un deuxième candidat doit être recruté ;
- Déménagement du Service Fêtes et Manifestations dans les locaux de l'ancienne Trésorerie, quai d'Anjou;
- Comité consultatif des enfants : validation de deux dessins pour réaliser des pochoirs qui seront appliqués sur le parcours du patrimoine fil vert ;
- L'artiste Sarah DEBOVE intervient actuellement sur le Lion d'Angers et Andigné;
- Un acte sera soumis au vote du conseil municipal d'avril pour la convention avec l'Armée de terre;
- Éco-footing à 10 heures 30 le 18 mars 2023 : rendez-vous devant la mairie.

Prochaine commission prévue le 13 mars à 18h30.

Mme Muriel NOIROT propose la délibération Intra-muros :

M. Étienne GLÉMOT indique qu'il a rencontré des administrés de Thorigné d'Anjou âgés de plus de 80 ans qui utilisent cette application : ils lui ont dit qu'ils la trouvaient intéressante et très accessible.

Mme NOIROT précise que la commune testera cette application durant 3 ans. Elle propose un vote positif.

#### • 2023-03-02 / Lancement du projet Intramuros

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal le souhait développer la palette des outils de communication auprès des habitants. C'est en ce sens que la commune s'est rapproché du prestataire Intramuros et de sa solution. Avec la solution Intramuros, les administrés reçoivent les alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristique.

Ils peuvent utiliser des services que la commune décide de mettre à leur disposition tels que l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles et les commerces ...

Cette application intuitive, ne nécessite pas de création de compte. Elle permet d'informer et d'alerter efficacement sur le territoire communal.

L'application Intra Muros permet de garder un lien en temps réel avec les habitants du Lion d'Angers. C'est une application qui est utile à tous et qui permet au citoyen de devenir plus acteur.

La mairie, mais également les associations (contributeurs) peuvent y partager du contenu. Les habitants ont également la possibilité de pouvoir alerter la ville en cas de problème sur la voie publique par exemple. Les informations et contenus seront tous validés avant publication.

En ce qui concerne le contrat qui permettrait de déployer ce service, il présente les caractéristiques suivantes :

Début du contrat: 01/03/2023 Fin du contrat: 01/03/2026

Période: 36 mois Application mobile :

Prix global: 2700 €HT (75€HT x 36 mois)
 Réduction: -225 €HT (3 mois offert(s))

· Total: 2475 €HT

Total TTC: 2970.00 € TTC (36 mois)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le lancement et la mise en place du service Intramuros ;
- D'adopter la solution proposée par le prestataire Intramuros et d'autoriser l'engagement des dépenses et recettes afférentes sur l'exercice 2023 et suivants ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

## **⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ**

Mme Marie-Claude HAMARD indique que la prochaine commission se réunira le 14 mars à 19h00 mais qu'une commission d'attribution de logements a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars.

#### Orientations retenues

Rapporteur: Mme Caroline DESNOS

- 28/02 : Remise des clés de la résidence seniors. Quelques logements sont encore disponibles en raison de désistements ;
- Attribution de trois logements T3 et de deux logements T4 lors de la commission du 1<sup>er</sup> mars.

Mme Marie-Claude HAMARD précise que le groupe qui va assurer la gestion de la résidence seniors a procédé à deux recrutements :

- Une animatrice à mi-temps : elle sera présente les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi,
- Une accompagnatrice qui sera présente le mercredi après-midi.

Une réunion d'information des locataires est prévue lundi prochain à 10h30.

### **⇒ COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS**

#### Orientations retenues

Rapporteur: M. David GEORGET

La dernière commission portait sur les points suivants :

- Travaux de Revion : les travaux des réseaux des eaux (pluviales, usées et potables) se terminent cette semaine. Intervention ensuite pour les réseaux SIEML, puis pour les voiries provisoires miavril. Les abords du rond-point seront aménagés en juin prochain ;
- Rue du Courgeon :
  - rue en service ; les plantations sont prévues fin mars,
  - le parking : travaux en plusieurs phases en raison de la fréquentation, jusqu'à fin mai 2023 ;
  - les massifs pour installer les ombrières seront réalisés cet été et la pose proprement dite des ombrières à la fin 2023.
- Camping : les travaux de VRD commencent cette semaine et se poursuivront par l'engazonnement en mai-juin, puis les plantations en fin d'année ;
- Gestion des déchets verts du camping : réflexion avec 3R d'Anjou ;
- Villes et villages fleuris : renouvellement du label. Il convient de valoriser les actions réalisées durant le mandat lors de la visite du jury.
- Échanges entre la Police municipale et les riverains : prioritairement sur le sujet du stationnement gênant ou ne respectant pas les règles de signalisation. La Police municipale réexplique les règles pour les faire appliquer.

M. David GEORGET présente la délibération de convention de groupement de commandes avec le SIEML. Il explique que le sujet est complexe à gérer du fait des marchés internationaux qui sont très fluctuants. Il n'est pas envisageable pour la commune de traiter ce dossier en interne. Le SIEML a d'ailleurs recruté un agent à temps plein pour cette mission qui s'apparente au travail d'un trader en bourse.

De nombreuse structures (plusieurs communes, le Département, des EHPAD...) ont également rejoint ce groupement de par son intérêt.

Cette année correspondait avec le renouvellement du contrat, d'où l'augmentation de 3,5 % du gaz. Une hausse de l'électricité est à envisager en 2024, mais le SIEML aide à limiter l'impact.

## • 2023-03-03 / Convention de groupement de commandes avec le SIEML : achat et fourniture d'énergies

Depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1er janvier 2024, et dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération ;

- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document visant à l'exécution de la présente délibération.

M. David GEORGET présente la convention suivante : Anjou fibre déploie la fibre sur la commune. Il convient donc légalement de rédiger une convention pour autoriser Anjou fibre à passer sur le territoire de la commune.

M. Étienne GLÉMOT précise que sur le total des 230 000 prises à installer, il restait fin janvier environ 8 000 prises à mettre en place, ce qui devrait être fait d'ici la fin du mois de juillet. Anjou fibre devra ensuite traiter les quelques 1 000 cas difficiles relatifs à des problèmes de raccordements longs. Anjou fibre aura 6 mois pour résoudre ces cas difficiles.

Les usagers peuvent contacter l'accueil de la mairie pour signaler leurs problèmes de raccordement, afin que l'information soit transmise à Anjou fibre.

## • <u>2023-03-04 / Convention pour l'utilisation des installations de génie civil pour les réseaux de communication</u>

Anjou fibre, en charge du déploiement de la fibre sur le département, notamment en zone rurale, a besoin de l'accord de la commune afin d'utiliser les infrastructures de communications électroniques. A cette fin, elle propose la convention portée en annexe, étant entendu que cette dernière serait à conclure pour une durée de 25 ans.

La convention a pour objet de définir les conditions générales, techniques et financières par lesquelles la commune accorde un droit d'utilisation à l'Opérateur dans les Installations qu'elle a établies sur son territoire, visant notamment à développer un cadre local d'implantation favorable aux opérateurs pour le déploiement de réseaux très haut débit de type FTTx et pour le déploiement du cœur de réseau utilisé notamment pour permettre d'offrir aux entreprises du très haut débit.

Cette convention répond pleinement à un intérêt communal dans la poursuite du déploiement de la fibre sur la commune, au bénéfice des habitants et des acteurs économiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention proposée telle que jointe en annexe et d'en autoriser la signature;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

#### • <u>2023-03-05 / GRDF – Lotissement Revion - Convention</u>

Dans le cadre du lotissement Revion, il apparaît utile d'organiser la desserte en gaz naturel du périmètre du lotissement, cela afin de faire bénéficier aux acquéreurs la possibilité de se raccorder facilement au réseau de gaz naturel.

Le coût global de l'opération s'élève à 74 000 euros HT.

GRDF a intégré à l'étude du projet la consommation gaz du futur centre aquatique, de ce fait la participation financière pour le porteur de ce projet s'élève à 0 euro HT.

Initialement, la participation financière pour le porteur du projet était de 40 325 euros HT.

GRDF se donne le droit de demander la participation financière initiale si le futur centre aquatique n'est pas alimenté en gaz.

C'est en ce sens qu'est proposé la convention en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention proposée telle que jointe en annexe et d'en autoriser la signature ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.
- M. David GEORGET annonce ensuite la prochaine délibération qui concerne le remplacement d'un candélabre détérioré avenue des Tilleuls.
- M. Étienne GLÉMOT ajoute que la commune réglera le montant des réparations au SIEML, puis le refacturera aux entreprises concernées.
- <u>2023-03-06 / Versement d'une participation au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public-</u> Avenue des Tilleuls

Le SIEML est intervenu pour le compte de la commune dans le cadre des opérations de réparations du réseau de l'éclairage public ; il convient de lui verser un fonds de concours de 75% de la somme qu'il a exposé pour l'opération libellée comme suit :

DEV176-23-254 Suite accident - Remplacement candélabre N°1131 - Avenue des Tilleuls

- Montant de la dépense : 2057,27€ Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1542,95€ Net de taxe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De verser une participation de 1542,95 € TTC au profit du SiEML pour les opérations de réparation
   Avenue des Tilleuls ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document visant à l'exécution de la présente délibération.

## **⇒ COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS**

Orientations retenues

Rapporteur: Mme Isabelle CHARRAUD

La commission s'est réunie le 20 février dernier.

L'ordre du jour était le suivant : étude des dossiers de demandes de subventions des associations sportives et scolaires qui a révélé des demandes importantes :

- Demandes d'aide pour l'acquisition de matériel,
- Remarques sur les infrastructures (lumière, nettoyage),
- Demandes d'aide à la formation des animateurs et des bénévoles pour pérenniser les emplois et l'encadrement des bénévoles.

- Conseil d'école de l'école élémentaire Edmond Girard du 9 février :
  - La projection de la rentrée scolaire 2023 est sensiblement identique à la rentrée de 2022,
  - Projets évoqués : opération école et cinéma, partenariat avec le Quai, visite du musée des Beaux-Arts, plantation d'arbres sur la cour ...
  - Question de l'accès aux piscines et de la difficulté de trouver des créneaux (fermeture de la piscine de Candé).
- Conseil d'école de l'école maternelle Edmond Girard : programmé mardi 7 mars ;
- Randonnée VTT et pédestre organisée par l'école du Sacré Cœur le 19 mars à partir de 17 heures 30 ;
- Loto d'Anim'école le 19 mars, salle Émile Joulain dès 12 heures.

Prochaine commission prévue le mercredi 8 mars à 20h00.

Mme Isabelle CHARAUD présente la délibération concernant l'adhésion à l'ANDES.

M. Patrick PISCIONE demande quels sont les bénéfices de cette adhésion pour la commune.

Mme Isabelle CHARAUD répond qu'elle permet de participer à des réunions en présentiel ou en distanciel, que c'est une source de documentations concernant la vie sportive (statuts, sécurité, salariés, partage d'expérience...),

Notre relais local est le C.D.O.S. à qui nous avons déjà fait appel plusieurs fois pour des interventions. Les communes qui adhèrent à l'ANDES sont des communes qui ont dépassé un certain seuil de population, mais qui ne sont pas assez importantes pour avoir en interne leur propre service juridique.

## • <u>2023-03-07 / Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) – Adhésion de la ville et désignation d'un représentant</u>

Il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES afin de lui faire bénéficier de ses services et de son expertise. En effet, les buts que poursuit cette association, regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

#### Les objectifs principaux de l'ANDES sont :

- De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national;
- D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice;
- D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives;
- De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel de la cotisation pour l'année 2023 est fixé à 244€.

- D'adhérer à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES);
- D'autoriser, en conséquence, le paiement de la cotisation annuelle, d'un montant de 244 € au titre de l'année 2023 ;
- De désigner Madame CHARRAUD Isabelle comme représentante de la commune à l'ANDES;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

#### **⇒** COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

#### Orientations retenues

Rapporteur: M. Nooruddine MUHAMMAD

#### **Dossiers « FINANCES »:**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente la délibération concernant le versement d'une subvention à l'E.S.S.H.A.

M. Étienne GLÉMOT ajoute que l'association E.S.S.H.A. a disparu le 31 décembre dernier. C'est donc à la section athlétisme du Lion d'Angers, qui s'est dissociée de l' E.S.S.H.A., que sera versée la subvention. Mme Isabelle CHARRAUD précise le nom de l'association qui est désormais E.S.S.H.A. athlétisme section du Lion d'Angers.

#### • 2023-03-08 / Subvention à l'ESSHA – Cross du 29/01/2023

L'ESSHA a bénéficié dans le cadre de la délibération 2022-04-05 d'une subvention de fonctionnement de 600 € pour son fonctionnement associatif.

L'ESSHA a organisé un cross le dimanche 29 janvier 2023 au Parc de l'Isle Briand au Lion d'Angers.

En aide à cette manifestation, il est proposé que la commune du Lion d'Angers attribue une subvention de 2000 €.

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention de 2000 € euros à l'ESSHA;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD expose la délibération suivante concernant le vote d'une subvention au GIP de l'Isle Briand pour l'organisation des Folies du Lion.

Mme Muriel NOIROT précise que cette manifestation est reconduite cette année le samedi 17 juin. De plus, elle demande si la subvention en question concerne l'année 2022 et s'étonne du montant indiqué : d'après elle, la subvention prévue pour le GIP est de 3 000 euros et non de 3 600 euros.

M. Nooruddine MUHAMMAD confirme qu'il s'agit de la subvention de l'année 2022, suite à la réception récente de la facture de cette édition.

M. Étienne GLÉMOT précise que le montant de la subvention est effectivement de 3 000 euros et non 3 600 euros, la T.V.A. ayant été ajoutée par erreur.

#### • 2023-03-09 / Subvention au GIP de l'Isle Briand – Les Folies du LION

Le GIP a bénéficié dans le cadre de la délibération 2022-04-05 d'une subvention de fonctionnement de 30780 € pour son fonctionnement associatif.

Le GIP a organisé les Folies du Lion le samedi 18 juin 2022 au Parc de l'Isle Briand au Lion d'Angers.

En aide à cette manifestation, il est proposé que la commune du Lion d'Angers attribue une subvention de 3 000 €.

- D'attribuer une subvention de 3 000 € euros au GIP de l'Isle-Briand;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Au sujet de la délibération suivante, M. Nooruddine MUHAMMAD informe que la commune souhaite se retirer du groupement de commandes du nettoyage des locaux et vitreries et par conséquent, va reprendre cette tâche en régie, le groupement ne donnant pas satisfaction. Cette reprise en régie engendrera une reprise en personnel.

M. GLÉMOT demande l'ajout d'une phrase à la délibération proposée : « la commune fera en régie plus que ce qui était dans le groupement de commandes ». La commune gèrera ainsi tout le complexe Mérignac y compris le dojo, les terrains de tennis et la salle de danse Nathalie RIFFLARD.

M. Patrick PISCIONE demande s'il s'agit d'une spécificité du Lion d'Angers ou si les autres communes ont le même ressenti ?

M. Étienne GLÉMOT répond que les autres communes ont beaucoup moins de locaux. Le groupement de commandes va conserver l'entretien de certains bâtiments communautaires de même que l'école de musique.

M. Patrick PISCIONE demande si cela implique de recruter du personnel.

M. Étienne GLÉMOT le confirme et indique que Mme Halimé LEBOUCHÉ a d'ailleurs été recrutée à cette fin. La société choisie par le groupement de commandes ne donnait pas satisfaction en terme de qualité, et de nombreuses tâches n'étaient pas effectuées d'après l'analyse de Mme Halimé LEBOUCHÉ et aussi par le retour des associations utilisatrices des salles. Environ 4000 personnes fréquentent les salles chaque semaine ; il conviendra donc de prévoir des heures de nettoyage adaptées et encadrées. Les surfaces de jeux des salles omnisports seront ainsi nettoyées chaque semaine tour à tour avant 8h30. Les vestiaires le seront à partir de 8h30 en fonction de leurs occupations. Les sols sportifs et l'ensemble des périmètres seront donc nettoyés par des agents qui seront plus présents en journée.

Mme Isabelle CHARRAUD demande si la salle Paulette Fouillet est concernée et si la prestation sera refacturée à la C.C.V.H.A. ?

M. Étienne GLÉMOT répond par l'affirmative.

Mme Isabelle CHARRAUD ajoute que cela impliquera certainement l'achat de matériel ce que confirme M. Étienne GLÉMOT.

M. Patrick PISCIONE souhaite savoir si le coût de ce service sera identique à celui de la société choisie par le groupement de commandes ?

M. Étienne GLÉMOT précise que le coût augmentera légèrement, mais que le service sera meilleur de même que le suivi. Le problème actuel de maintenance des sols sera ainsi résolu, la prestation actuelle étant insatisfaisante.

M. Nooruddine MUHAMMAD ajoute que ce changement sera effectif à priori à partir du mois de juin 2023.

## • 2023-03-10 / Retrait du groupement de commandes avec la CCVHA pour le nettoyage des locaux et vitrerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le 9 juillet 2020 celui-ci s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec la CCVHA pour le « nettoyage des locaux et vitrerie ». Or, il apparait que ce groupement de commandes n'est plus en adéquation avec le projet de gestion de la commune. Aussi, il convient donc de se retirer du groupement. C'est en ce sens qu'est proposé au Conseil le présent projet de délibération.

Il faut, cependant, indiquer que si la commune peut se prononcer sur un tel retrait, celui-ci ne pourrait devenir effectif qu'après agrément des autres membres du groupement dans la mesure où le retrait doit se décider contractuellement par la voie d'un avenant.

Par ailleurs, le retrait de la commune pourrait conduire à une reprise en régie de l'activité précédemment assurée via le marché public porté par le groupement de commandes. Une telle reprise en régie pourrait avoir des conséquences en termes de reprise du personnel. Ce dernier point doit encore faire l'objet d'une instruction par les services et sera proposé à la décision du Conseil lors d'une prochaine séance.

La commune fera plus en régie plus que ce qui était dans le groupement de commandes.

En tout état de cause, il convient d'indiquer qu'il est prévu que le retrait du groupement de commandes porte pleinement ses effets et ses conséquences à compter du mois de juin 2023.

De plus la décision proposée est relative au lot n°1 dévolu à l'entreprise ARCADE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le retrait de la commune du groupement de commandes avec la CCVHA pour le nettoyage des locaux et vitrerie, pour le lot n°1, sous la réserve de l'assentiment des autres membres du groupement.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.
- M. Étienne GLÉMOT précise qu'en toute transparence il présente toutes ses indemnités, dont celles du P.E.T.R. car il est élu de la C.C.V.H.A. et celles du S.E.A. car c'est une compétence de la C.C.V.H.A. Parmi les adjoints qui touchent une indemnité de la ville, seul M. David GEORGET a une mission extérieure; M. Étienne GLÉMOT le remercie de porter cette compétence au niveau de 3R d'Anjou et du SIEML. M. David GEORGET apporte une précision quant au montant indiqué pour le SIVER (structure qui gère le traitement des ordures ménagères qui sont brûlées pour produire de l'énergie) : ce montant correspond au remboursement des frais kilométriques lors de ses participations aux réunions situées à LASSE, dans le nord-est du département.
- M. Bernard GABORIAUD signale qu'il a, lui aussi, un défraiement, relatif à ses déplacements pour les réunions du Syndicat de l'Oudon, de l'ordre de 25,00 euros.
- M. Étienne GLÉMOT demande que soit transmise cette information pour compléter le tableau.

#### • 2023-03-11 / Etat annuel des indemnités des élus

En application a loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, la commune doit présenter un état de l'ensemble des indemnités des élus siégeant au sein du Conseil municipal pour les fonctions exercées au sein de la commune ainsi qu'au sein de tout syndicat mixte, de toute société d'économie mixte ou de toute autre société publique locale. Cet état doit être communiqué chaque année à l'ensemble des conseillers municipaux avant l'examen du budget.

L'état annuel des indemnités des élus issus est présenté en annexe à la présente note.

- De prendre acte de la communication de l'état annuel des indemnités des élus de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

#### **Dossiers « DU PERSONNEL »:**

#### Recrutements:

Le 1er mars, la commune a accueilli trois nouveaux agents :

- Emily TURQUET, à l'accueil pour remplacer le congé maternité de Sophie GUYOT,
- Constance DESMARRES, qui remplace Pierre BLANPAIN au service Urbanisme,
- Mégane VANDEWYNCKEL, service civique au service Fêtes et manifestations.

Mme Émeline STEINIRGER demande si le trombinoscope peut être remis à jour. M. Nooruddine MUHAMMAD répond que cela sera fait au moment de l'arrivée du D.G.S.

### **⇒** COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET indique que la commission s'est réunie le 14 février dernier.

#### Orientations retenues

Rapporteur: M. Sylvain PERRAULT

- Début d'une réflexion pour rédiger un règlement local de publicité pour adapter la règlementation, afin de prévoir un cadre réglementaire permettant d'éviter l'installation anarchique de panneaux publicitaires. Il s'agit d'une procédure qui s'étalera sur un an et demi et qui devra être validée par une délibération;
- Hauts du Courgeon : délimitation du périmètre d'une étude qui sera menée sur les Hauts du Courgeon, afin de réfléchir à l'ouverture à l'urbanisation, à la typologie des logements, aux équipements à prévoir, à la qualité de l'aménagement paysager et la trame verte, aux connexions et passerelles avec le centre bourg. La première phase de réflexion vise à établir une méthodologie ainsi qu'une forme d'assistance à prévoir pour projet d'une telle envergure ;
- Rappel d'informations
  - Revion 1 : le dépôt des candidatures est en cours et se terminera fin mars ; le tirage au sort est prévu le 12 avril ;
  - Camping : l'appel à la manifestation d'intérêt arrive à son terme. Le 22 mars aura lieu la présentation des candidats. Le choix du candidat sera fait avec l'aide d'Anjou Tourisme qui a accompagné la commune dans ce projet ;
  - Andigné: une rencontre a eu lieu le 22 février avec les frères DELANOE, contre lesquels la commune avait engagé une procédure judiciaire afin de les expulser des parcelles communales qu'ils occupent sans droit ni titre. Ces messieurs ont concédé à libérer les parcelles. La procédure sera suspendue après la rédaction d'un protocole d'accord. Un commodat sera ensuite rédigé pour autoriser la S.E.A. DELANOE à exploiter les parcelles communales sur la base d'une occupation précaire.

Un autre commodat sera établi avec M. et Mme GARDAIS pour leur permettre d'utiliser certaines parcelles, afin qu'ils acceptent de vendre une parcelle de 3 200 m2 en zone 1AU qui permettra à la commune de créer un lotissement de 6 lots libres et d'accéder à la demande d'agrandissement de l'école du Sacré Cœur.

- Dossiers en cours : 14 déclarations préalables, 4 permis de construire, 5 certificats d'urbanisme et 2 déclarations d'intention d'aliéner. Un ralentissement des ventes de maisons est constaté pour le mois de février avec seulement 2 déclarations d'intention d'aliéner.

Prochaine commission prévue le 14 mars.

M. Étienne GLÉMOT termine en rappelant le conseil privé fixé le 20 mars prochain, à 20h30, pour la présentation du budget 2023.

**❖** Information au Conseil sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT (délégations au Maire)

\* \* \* \* \* \*

Clôture de la séance à 21h51.

Prochain Conseil Municipal: lundi 3 avril 2023 à 20h30.

Le Maire, Étienne GLÉMOT Le secrétaire de séance, Estelle MAROLLEAU